

ANIM' PASSION NATURE

Domaine de Saint-Jean 89420 THIZY

Tel 03 86 32 00 97

secretariat@ledomainedesaintjean.fr

www.ledomainedesaintjean.fr

SARL au capital de 100 000€

Siret 510 543 648 00016 – Ape 5520Z



à l'attention de

Monsieur Le Préfet
Préfecture de l'Yonne
1, place de la préfecture
89 000 AUXERRE

Le 5 février 2021,

Objet : observations sur le dossier constituant l'enquête publique en vue du projet d'exploitation par la société ESQUIOM d'une carrière pour produire des granulats et stocker des déchets, sur la commune de Montréal

Après avoir pris connaissance du dossier mis à disposition relatif à l'enquête publique en objet, nous souhaitons vous faire part de nos observations suivantes :

1. L'utilisation régulière d'un concasseur de 650Kw pouvant aller jusqu'à 850 Kw aurait des conséquences catastrophiques, et ce à plusieurs niveaux :
 - a) Les vibrations engendrées auraient un effet néfaste et sans doute irréversible sur l'écosystème qu'il existe actuellement sans même connaître précisément le rayon impacté.
 - b) La pollution au niveau atmosphérique avec de forts rejets de CO2 dus à l'utilisation de telles machines, au niveau sonore (dont on ignore le rayon de résonance de cette exploitation) et au niveau de la qualité de l'air avec les poussières qui vont être créées.
 - c) Les effets des ondes d'impacts dus aux vibrations et aux tirs de mines sur la géologie du sol pouvant créer de nouvelles failles allant jusqu'à faire disparaître des sources naturelles et par conséquent des points d'eau naturels pour les habitants et la faune et la flore sauvages, et ceci, sans oublier, les effets sur les bâtiments des habitations environnantes (Chateau de Monthelon, Hameau de Saint-Jean,...) qui pourrait entraîner des fissures voire même des effondrements. La sécurité des habitants a-t-elle réellement été prise en compte ?

En cas de dommages susnommés, la société exploitante est-elle assurée ? Devra t-elle répondre de ces dommages légalement et surtout pénalement ?

2. La question du risque d'incendie : cette exploitation se trouverait à proximité direct de la forêt, avec la présence sur site de machine pouvant surchauffer et occasionner un départ de feu. Il est prévu une cuve de 10 000 Litres d'eau et des extincteurs, cela me semble complètement insuffisant au vu du risque majeur de propagation d'un feu dans cette zone. Il serait intéressant de connaître l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Yonne sur ce point sachant que ce même service préconise au minimum une cuve de 120 000 Litres d'eau dédiée à la lutte contre l'incendie pour le seul hameau de Saint-

Jean qui ne compte que deux habitations.

3. Écologique : la vie du sol, et je parle ici de celle que nous pouvons observer mais aussi de la microbiologie nécessaire au développement des végétaux, en serait modifiée, et le stress occasionné sur la faune et la flore serait catastrophique. Il est absolument évident que tout ce merveilleux écosystème qui abrite aujourd'hui des espèces rares dans nos régions (grand duc, reinettes vertes,...) serait anéanti. A l'heure où l'écologie et la préservation de la Nature sont au cœur de tous les débats, il nous faut sauvegarder de tels endroits, et il en va de notre responsabilité !
4. L'exploitation de cette carrière serait en opposition avec la valorisation du territoire rural et dégraderait davantage nos conditions de vie:
 - a) Difficultés majeures à attirer du monde pour s'installer dans une zone déjà en difficulté économique avec l'implantation d'un tel projet dans notre environnement
 - b) Destruction d'un paysage et d'un espace paisible pour notre vie quotidienne
 - c) Qu'en est-il de l'impact sur la valeur de nos patrimoines que nous créons à la sueur de notre front ? Ils ne seraient malheureusement pas épargnés.
 - d) Ce serait tout une économie locale qui risquerait de s'écrouler avec une désertification progressive de notre canton
5. Le trafic engendré par ce chantier serait dommageable à bien des niveaux :
 - a) Explosion de la fréquentation quotidienne de la départementale D957 et inévitablement du facteur risque accident qui en découle
 - b) La détérioration des routes utilisées par l'ensemble des camions servant au chantier avec l'utilisation notamment d'un pont classé à l'entrée du village de Montréal. La dégradation quasi sûre de ce dernier endommagerait le Patrimoine de la Commune et de notre département.
 - c) Il est annoncé que les camions ne rouleront pas à plus de 20 Km/h sur la route. A ce sujet, qui vérifiera cela de manière sérieuse et que se passera-t-il en cas de non respect de cet engagement ? Chaque camion est équipé d'un chronotachygraphe qui enregistre les vitesses du véhicule, il serait donc très simple de suivre cela. Cependant, il faudrait que cette vérification soit faite par un bureau de contrôle extérieur à l'entreprise avec l'envoi d'un rapport régulier à la commune et au département.
6. Le hameau de Saint-Jean (à seulement 800m de l'exploitation) dans sa particularité a malheureusement été complètement oublié de cette étude, il comprend deux habitations à l'année et Le Domaine de Saint-Jean dont je suis le directeur. C'est pourquoi je vais me permettre de vous le présenter et de vous exposer nos inquiétudes sur notre activité.

Le Domaine de Saint-Jean est une ferme pédagogique avec un hébergement collectif de 100 lits qui accueille chaque année pas moins de 1000 enfants dans le cadre de voyage scolaire et de colonies de vacances. Nous employons une secrétaire, une cuisinière, trois à cinq employés de services et jusqu'à 15 animateurs. Nombre de nos clients viennent de régions parisiennes, nous apportons donc de la richesse à notre territoire, nous pouvons donc considérer cela comme une micro économie locale avec la création d'emplois dans notre zone sinistrée sur ce plan. Au sein du Domaine, qui présente de vraies valeurs écologiques, nous sensibilisons les enfants sur l'importance de la Nature et son fonctionnement. Face à

cela, le projet de réouverture de la carrière nous pose questions :

- a) Nous travaillons avec la Nature et son environnement en étant au cœur du sujet. Pourrons nous en dire autant alors qu'une exploitation de carrière se fera à deux pas du Domaine ?
- b) Nous avons des animaux. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les impacts sur les animaux qui ont des sensibilités accrues : stress avec les vibrations, risque de pollution du Ru de Marceaux dans lequel ils boivent, détérioration de la condition animale,...
- c) Le risque de pollution du Ru de Marceaux où nos animaux boivent, peuvent se rafraîchir pour certains (volailles,...) et où les enfants vont pêcher et observer les insectes qui y vivent, présente un risque sanitaire important ! Qu'en pense l'Agence Régionale de Santé (ARS) ?
- d) Le risque de fissures sur nos bâtiments, voire un éventuel effondrement, qui entraîne une mise en danger du public que nous accueillons. Quelle certitude de sécurité dans ce contexte ?
- e) Nos clients viennent en confiance au Domaine de Saint-Jean depuis plus de 15 ans pour certains pour y trouver un endroit calme et sécuritaire pour les enfants. Quel sera l'impact de cette carrière sur notre fréquentation ? Il est fort probable que notre chiffre d'affaire en soit impacté. Nous pourrions aller jusqu'à perdre nos agréments délivrés par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la jeunesse et des sports ce qui entraînerait la disparition d'une richesse économique locale non négligeable sur notre territoire.

Le rapport ne prévoit à aucun moment une période d'essai, et un avis favorable nous engagerait tous pour une période 25 ans, ce qui me semble absolument inenvisageable face à tous les risques que d'autres concitoyens et moi-même vous avons exposés.

Pour le bien de tous et pour un avenir paisible, je me poste CONTRE ce projet.

Je vous remercie d'étudier tous les aspects de ce dossier et ai confiance en votre décision pour agir dans l'intérêt général.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez échanger sur ce sujet.

Je vous prie de croire en mes respectueuses salutations.

Antony RODRIGUES

06 76 95 58 71

Directeur de Anim' Passion Nature

PS : Le Domaine de Saint-Jean est également notre habitation avec ma famille, cette décision concerne donc ma femme et mes enfants (qui seront majeurs bien avant la fin de l'exploitation) c'est pourquoi nous avons décidé de tous signer cette lettre, après avoir exposé cela précisément à nos enfants.

Delphine RODRIGUES

Maé, Elio et Lou RODRIGUES